

L'ASSOCIATION



APESAC

Aide aux Parents d'Enfants souffrant du Syndrome de l'Anti-Convulsivant



01.76.54.01.34

apesac.org

contact@apesac.org

Présidée par
Marine Martin

8 Rue Ramon
Saguardia,
66450 Pollestres



QUI SOMMES-NOUS ?



L'association **APESAC**, association nationale reconnue d'intérêt général et agréée par le Ministère de la Santé, a été fondée en 2011 par Marine Martin, la lanceuse d'alerte du scandale de la Dépakine. Mère de deux enfants victimes de cet antiépileptique, elle a décidé de mettre de côté sa carrière professionnelle pour se consacrer à ce combat.

L'APESAC travaille quotidiennement à la diffusion de l'information sur :

- les dangers liés à la prise d'anticonvulsivants pendant la grossesse
- les dangers de la prise de Dépakine chez les hommes ayant une descendance.
- l'impact transgénérationnel de la Dépakine
- la mise en place de mesures de prévention.

L'association accompagne aujourd'hui **plus de 8000 victimes** sur tout le territoire national à qui elle apporte au quotidien : informations, soutien, accompagnement et conseils ; dans leurs démarches médicales, administratives, scolaires, psychologiques et judiciaires. Elle organise aussi des rassemblements régionaux avec des médecins, spécialistes, avocats...

Ensembles, nous sommes plus forts !



LES ACTIONS DE L'APESAC



- **Commercialisation** de la Dépakine par le laboratoire LABAZ

1967



- **Publication** dans The Lancet sur les malformations engendrées par le valproate pendant la grossesse
- **Publication** d'une étude sur les troubles neurocomportementaux engendrés par le valproate intitulée " Fetal Valproate Syndrome " DiLiberti JH.

1980 - 1984



- **Création** de l'APESAC
Marine MARTIN lance l'alerte

2011



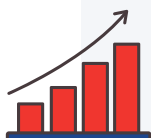
- **Demande** de modification de la notice de la Dépakine et du Résumé Caractéristique du Produit (RCP)
- **Réévaluation** des conditions de prescription de la Dépakine à l'Agence Européenne du Médicament (EMA)

2013 - 2014



- **Modification** des conditions de prescription de la Dépakine
- **Mise en place** du formulaire d'accord de soins
- **Première action au pénale**

2015



- **Rédaction** du Protocole National de Diagnostic et de Soins (PNDS)
- **Création** du dispositif d'indemnisation (ONIAM)
- **Première action de groupe** en France dans le domaine de la Santé
- **Rapport** de l'ANSM sur les malformations induites par la Dépakine

2016



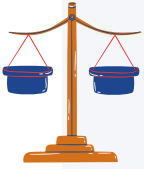
- **Pictogramme " DANGER/INTERDIT "** sur les boîtes d'antiépileptiques et autres médicaments tératogènes
- **Première condamnation** de SANOFI dans une procédure civile concernant les malformations

2017



- **L'APESAC impose** le pictogramme sur les boîtes de Dépakine au **niveau européen**
- **Rapport** de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM) sur les troubles neurodéveloppementaux induits par la Dépakine

2018



- Rapport de l'ANSM sur les effets tératogènes des autres antiépileptiques
- La cour de cassation reconnaît la **défectuosité de la Dépakine**
- **Flyer 2ème génération**

2019



- **Mise en examen** au pénal du laboratoire SANOFI pour tromperie aggravée, blessures et homicides involontaires

2020



- Nouveau flyer " **Les dangers des antiépileptiques** "
- 1ère étude sur l'impact transgénérationnel au valproate Birth Defects Research

2021



- L'APESAC gagne la première action de groupe en santé, son action qui est jugée **recevable**. SANOFI est reconnu responsable: Il a «**commis une faute** en manquant à son obligation de vigilance et à son obligation d'information ». La Dépakine est : « **un produit défectueux** »
- Nouvelles condamnations au civil contre SANOFI et première en ce qui concerne les troubles neurodéveloppementaux
- Création d'un formulaire d'accord et de soins à destination des patientes traitées par Epitomax.
- Création d'un "**flyer EPITOMAX**"

2022



- Résultats de l'étude demandée par l'APESAC en 2017 sur les risque de troubles neuro-développementaux des enfants dont le père a pris de la Dépakine.
- Communication de l'ANSM en mai et août 2023
- Création d'un "**flyer Dépakine homme**"

2023



- La **Lanceuse d'alerte** Marine Martin fait condamner Sanofi en première instance au Tribunal Judiciaire de Paris. Le laboratoire est **condamné pour la défectuosité de son produit et sur le régime de la faute**.
- L'ANSM communique en décembre sur la mise en place d'une **attestation d'information partagée** pour les hommes prenant de la Dépakine. Suite au travail avec l'APESAC, elle met en place une attestation d'information pour les femmes traitées par TégrétoL.
- Création d'un "**flyer TégrétoL**"

2024